

JALOGNES. Atelier greffage. L'association les Amis de Pesselières organise un atelier consacré au greffage des arbres fruitiers gratuit et ouvert à tous, samedi 12 mars, de 14 à 17 heures, près du Moulin Millérioux, 2 rue du Champ-de-Foire, au hameau de Pesselières. Outils et greffons fournis, porte-greffe à 2 euros. Possibilité d'apporter ses propres greffons. Renseignements et inscriptions : 02.48.72.95.98.

leberry républicain

RECHERCHE DES
CORRESPONDANT(ES)
pour
**le secteur de
Vailly-sur-Sauldre**

Vous êtes intéressés à la vie locale...

Vous aimez écrire et prendre des photos

Vous avez du temps libre

Rémunération à l'acte et à la photo

Contact : marie-noelle.porte@centrefrance.com

RENDEZ-VOUS POUR LES MARCHEURS

ARGENT-SUR-SAUDRE. Randonnée de la Sauldre. La trente-deuxième édition de la Randonnée de la Sauldre se tiendra demain matin à Argent-sur-Sauldre. Cet événement est organisé par les Marcheurs randonneurs argentais. Trois parcours sont au programme : 7, 13 et 21 kilomètres. Inscriptions et départ à la salle Jacques-Prévert. Tarifs : 3,50 euros (13 et 21 kilomètres) ; 3 euros (7 kilomètres) ; 1,50 euro pour les enfants de moins de 12 ans. Pass vaccinal demandé aux participants, et port du masque lors de l'inscription dans la salle. Aucun gobelet ne sera cette fois-ci fourni mais un pot de l'amitié sera offert au retour. ■

Sologne, Loire et vignes

PAYS FORT-SANCERROIS-VAL DE LOIRE ■ Des réunions publiques consacrées au PLUI auront lieu lundi et mardi

Un plan pour dessiner le futur du territoire

La communauté de communes Pays Fort-Sancerrois-Val de Loire élabore son plan local d'urbanisme intercommunal. Lancé en 2020, ce chantier se poursuit et la collectivité présentera l'avancée des travaux à la population lors de plusieurs réunions publiques, lundi et mardi.

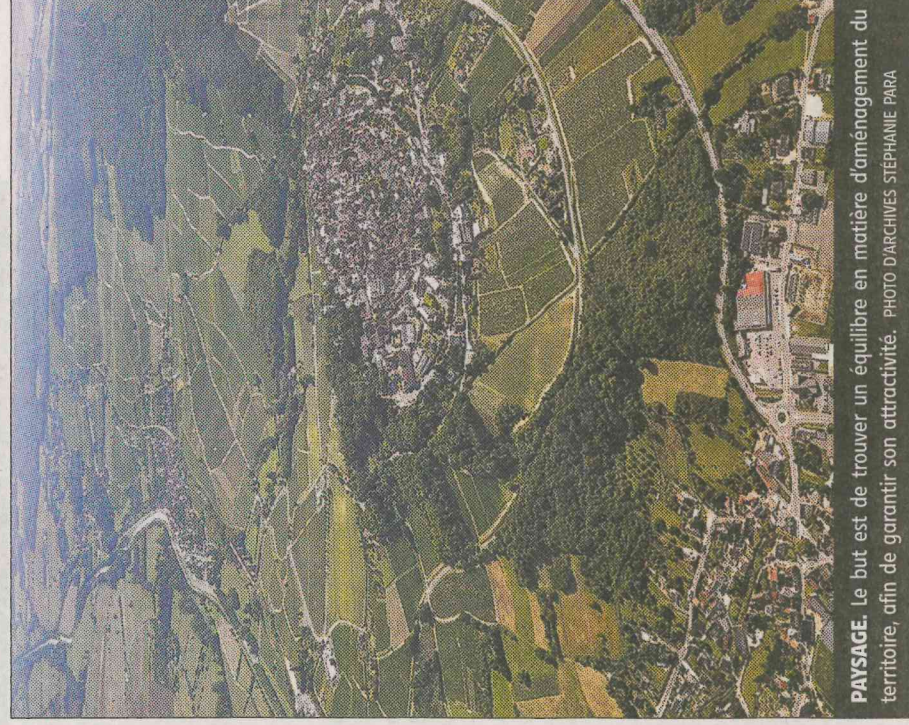
Vincent Michel
vincent.michel@centrefrance.com

La communauté de communes Pays Fort-Sancerrois-Val de Loire mène depuis deux ans un chantier de grande ampleur, l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal, document appelé couramment « PLUI ». Des réunions publiques sont organisées lundi et mardi, pour présenter l'avancement de ce travail à la population.

Le PLUI aura un but, « régir les autorisations d'urbanisme et encadrer le développement urbain sur l'ensemble du territoire jusqu'à 2035 », explique Mylène Garanto, chargée de mission de la communauté de communes. Il définira les orientations et les règles d'urbanisme, et devra être mis en œuvre début 2024.

Diagnostic et PADD, les premières étapes

Les rendez-vous de la semaine prochaine seront l'occasion de détailler ce qui a déjà été réalisé, à savoir les deux premières grandes étapes de la construction du PLUI : un « diagnostic



PAYSAGE. Le but est de trouver un équilibre en matière d'aménagement du territoire, afin de garantir son attractivité. PHOTO D'ARCHIVES STEPHANIE PARA

territorial », et un « projet d'aménagement et de développement durables » (PADD), qui en découle, défini par les élus, les services techniques, des représentants de l'État et des personnes publiques associées. « Le PADD, qui est aujourd'hui dans sa phase finale, contient les objectifs qui serviront à dessiner le PLUI, précise Jean-Claude Scoupe, vice-président

de l'intercommunalité délégué à l'aménagement du territoire, adjoint au maire de Sury-près-Lévé. Ils prennent en compte, notamment, tout ce qui tourne autour du respect de la biodiversité, du développement harmonieux du territoire et des équilibres à avoir entre logement et activité économique. » Deux réunions publiques ouvertes à tous sont proposées,

Deux réunions ouvertes à tous et une réunion pour les exploitants agricoles

Les travaux d'élaboration du PLUI tiennent compte du diagnostic, mais aussi de plusieurs documents stratégiques d'aménagement du territoire à long terme. « Le PLUI s'inscrit dans la loi Climat-Résilience (promulguée le 22 août 2021, NDLR), le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, NDLR), au niveau de la Région, et le Scot (Schéma de cohérence territoriale, NDLR), à l'échelle des deux territoires du pays Sancerre-Sologne, indique Jean-Claude Scoupe. La loi Climat-Résilience est très importante, puisqu'elle dit qu'en 2050, il ne pourra plus y avoir d'artificiali-

la première à Savigny-en-Sancerre, lundi 7 mars, à la salle des fêtes, la seconde à Bué, mardi 8 mars, également à la salle des fêtes. Toutes les deux débuteront à 18 h 30. Les habitants pourront donner leur avis. Une autre réunion sera dédiée à l'agriculture et sera ouverte à tous les exploitants du territoire, lundi 7, à 10 heures, à la salle des fêtes de Sury-en-Vaux. Elle sera l'occasion de présenter les résultats d'une enquête agricole qui a eu lieu fin 2020. Les orientations du projet de territoire sur les sujets agricoles pour les dix ans à venir seront exposées.

Un zonage sera défini dans les mois à venir

Une troisième étape doit s'engager bientôt, celle du zonage du PLUI. « Il s'agit de la définition des zones qui doivent être constructibles ou non constructibles, et qui doivent être réservées à telle ou telle activité, décrit Jean-Claude Scoupe. Il faudra observer le territoire commune par commune, pour voir l'existant et prévoir le futur. On additionnera ensuite ces éléments et il faudra avoir une négociation intercommunale pour arriver à une structuration homogène. »

Aussi, lors des réunions, au stade actuel du chantier, aucun plan ne sera présenté. « Le zonage commencera d'ici un mois pour durer à peu près sept mois, prévoit le vice-président. C'est un travail minutieux, complexe. L'idée étant de trouver un équilibre entre développement économique et bien-être, entre maintien de la biodiversité et attractivité du territoire. Celle-ci passe, bien sûr, par de l'emploi, mais aussi par des lieux de qualité. Pour faire en sorte que les gens trouvent leur bonheur dans de beaux villages, et qu'ils puissent aussi trouver de l'activité économique. » ■

BLANCAFORT ■ La municipalité et les habitants se sont mobilisés afin d'aider le peuple ukrainien

Un camion de produits doit partir pour l'Ukraine aujourd'hui

Dès qu'il a reçu l'appel de l'Association des maires de France, associée à la Protection civile afin d'aider le peuple ukrainien, Pascal Magerin, maire de Blancfort, s'est aussitôt mis en mode solidarité immédiate.

Des affiches, des tracts dans les commerces, un message sur Panneau pocket et sur le site internet de la commune afin de toucher un maximum de Blancfortais... La municipalité s'est mobilisée pour réunir un maximum de produits à déposer en mairie.



AIDE. Les habitants de Blancfort se sont montrés généreux.

Trois sortes de dons étaient souhaitées, de la logistique, ainsi que des produits d'hygiène et de secours. Très vite, dans le hall de la mairie se sont accumulés des sacs contenant des couvertures, des vêtements chauds, un siège bébé, un porte-bébé, quelques jouets, des vêtements pour nourissons...

« La générosité du village a été sans faille mais nous poursuivons la collecte. Cette première livraison aura lieu samedi (aujourd'hui, NDLR) », se réjouit le maire. Ensuite, des ca-

mions achemineront ces dons vers les frontières de l'Ukraine. Il salue « toutes les entreprises qui ont fait le relais ».

Il est toujours possible de déposer des dons à la mairie. La liste des produits souhaités est disponible dans les commerces et sur le site de la commune. ■

Pratique. Horaires d'ouverture de la mairie : du lundi au mercredi et le vendredi, de 8 h 30 à 12 heures et de 15 à 18 heures ; le jeudi matin et le samedi matin, de 8 h 30 à 12 heures. Contact : 02.48.58.63.23 ; site internet : www.blancfort.fr.